

Réunis en Assemblée Générale à ISSY LES MOULINEAUX les 9 et 10 juin 2011, les 380 délégués et les membres du Conseil d'Administration représentant 996 632 adhérents de la Mutuelle Générale et 1 384 150 personnes protégées,

**réaffirment, avec force et détermination, leur attachement indéfectible aux principes fondateurs, aux valeurs et au caractère universel de la Sécurité Sociale fondée en 1945 sur la solidarité nationale et la cohésion sociale, seuls garants d'une réelle égalité d'accès à des soins de qualité pour tous.**

1. Condamnent la dégradation continue de ces principes fondamentaux
2. Exigent :
  - le respect de ces valeurs. Pour ce faire, un des axes incontournables au regard des déficits récurrents de la branche maladie, consiste à réformer l'équilibre économique du système de protection sociale obligatoire avec une assiette de financement plus large et plus équitable comme par exemple la taxation de la valeur ajoutée des entreprises et les revenus financiers non soumis à cotisation.
  - L'engagement du législateur et des candidats à la future élection présidentielle dans une réforme en profondeur de notre système de santé s'appuyant notamment sur la remise en valeur du service public hospitalier, la rénovation du système de recrutement des professionnels de santé, l'abandon de la loi Hôpital Patient Santé Territoire, ...
3. Condamnent avec fermeté la création de taxes - CMU et taxe spéciale sur les conventions d'assurance - qui augmentent actuellement de près de 10% le montant de la cotisation santé tout en faisant jouer aux Organismes Complémentaires le rôle aberrant de collecteur d'impôts.  
Ils rappellent que tout alourdissement de la fiscalité se traduit par une démutualisation qui ne fait qu'accroître le risque de renoncement aux soins
4. Condamnent les transferts successifs des dépenses de l'Assurance Maladie sur les ménages et les complémentaires santé, ainsi que le renoncement des pouvoirs publics à interdire les dépassements d'honoraires qui explosent (plus 6% en un an)
5. Condamnent les restrictions budgétaires en matière d'hospitalisation qui conduisent les établissements à transférer des charges nouvelles sur les ménages :
  - avec la généralisation de la facturation de la chambre particulière en hôpital public,
  - avec l'instauration, de manière réglementaire, de la facturation d'une chambre particulière pour une hospitalisation de jour.
6. Déplorent, qu'en matière de santé publique et malgré les différents scandales du sang contaminé ou de l'amiante, etc, aucun dispositif de sécurité sanitaire rigoureux n'ait été mis en place.  
En effet, l'affaire du Médiateur expose au grand jour les multiples dysfonctionnements du circuit du médicament avec, d'une part une absence d'indépendance des experts vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique, d'autre part les conséquences directes graves sur la santé des patients.  
Exigent la réparation intégrale par les groupes pharmaceutiques des préjudices subis par les victimes, l'assurance maladie et les complémentaires santé.
7. Se félicitent de l'engagement de la Mutualité Française portant :
  - sur les propositions à faire aux pouvoirs publics en matière de perte d'autonomie qui portent sur la constitution d'un socle obligatoire large dans le cadre de la Sécurité sociale,
  - sur la rédaction d'une plate-forme de propositions sur la politique de la santé, en amont de la loi de financement Sécurité - Sociale de 2012 et de l'élection présidentielle,
  - sur les dix propositions faites pour moraliser et moderniser la politique du médicament.

**La Mutuelle Générale considère qu'un système de protection sociale universel et solidaire est un choix de société et un investissement pour l'avenir.**

**En ce sens, elle souhaite que le mouvement mutualiste agisse dans le cadre d'un grand débat public pour une large mobilisation et la défense de ces valeurs et de ces orientations.**